

L'ARS Bretagne conforte la permanence des soins de proximité

Soucieuse de garantir, sur l'ensemble du territoire breton, une réponse aux besoins de soins de la population, y compris lorsque les cabinets médicaux sont fermés (en soirée, la nuit, le week-end et les jours fériés), l'ARS Bretagne vient de mettre à jour, avec les acteurs de santé concernés, le cahier des charges décrivant l'organisation régionale des gardes des médecins généralistes libéraux.

Effectif depuis le 1^{er} janvier 2019, le dispositif s'inscrit dans la continuité d'un système qui a fait ses preuves depuis 2012. Il est désormais complété par l'organisation des gardes des chirurgiens-dentistes et des pharmaciens.

L'ARS Bretagne confirme ainsi la priorité et le soutien financier qu'elle accorde à la permanence des soins mise en œuvre par les médecins généralistes libéraux, les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens. Ce service permet à tous les patients de la région de trouver une réponse adaptée quand les cabinets et officines sont fermés tout en limitant les passages inadéquats par les services d'urgences.

Qu'est-ce que la permanence des soins ?

La permanence des soins ambulatoires (PDSA) est une organisation de l'offre de soins de proximité qui permet de maintenir la continuité et l'égalité de l'accès aux soins aux heures habituelles de fermeture des cabinets médicaux, des cabinets dentaires et des pharmacies. Elle apporte une réponse aux demandes de soins non programmés ne nécessitant pas de plateaux techniques par des moyens structurés, adaptés, financés et régulés.

Grâce à la mobilisation de plus de 1 500 médecins généralistes, 1 400 chirurgiens-dentistes, et plus de 1 060 pharmacies qui participent aux dispositifs organisés de garde, la population bénéficie d'une réponse aux besoins de soins non programmés non urgents sur les horaires de permanence des soins.

Sur quels horaires ? La volonté des acteurs régionaux est de conforter l'organisation datant de 2012 permettant une couverture totale des horaires de la PDSA incluant sur tous les départements une prise en charge des patients y compris la nuit.

- **Pour les médecins de garde :**
 - Tous les jours de 20 heures à 8 heures
 - Les samedis à partir de 12 heures
 - Les dimanches et jours fériés de 8 heures à 20 heures
- **Pour les pharmacies de garde :**
 - Tous les jours à partir de 20 heures
 - Les dimanches et jours fériés
- **Pour les chirurgiens-dentistes de garde :**
 - Les dimanches matins

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication
Aurélien Robert – Chargé de communication
02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Avec quelle organisation et quels principes pour la médecine générale ?

- Des consultations assurées par le médecin de garde soit sur des points fixes de consultation (une des 30 maisons médicales de garde, un des 8 points de consultations de SOS Médecins), soit au sein du cabinet médical du médecin de garde. Un pool de médecins de garde est constitué pour chacun des 54 points de consultation (57 en été). *Cf cartographie en annexe.*
- Des visites, réalisées sur l'ensemble du territoire régional, îles comprises, et sur la totalité des horaires de la permanence des soins, notamment la nuit de minuit à 8h.

Accès à la garde médicale et dentaire : faites le 15 !

Pour garantir la sécurité des patients, tout accès au dispositif de garde se fait après appel au 15. La juste articulation de la permanence libérale avec les urgences hospitalières passe par une bonne complémentarité entre les deux champs d'intervention. C'est pourquoi les acteurs bretons ont privilégié une plate-forme de régulation commune installée au sein des quatre SAMU – centre 15 implantés aux centres hospitaliers universitaires de Rennes et Brest et aux centres hospitaliers de Vannes et Saint-Brieuc.

Les médecins généralistes régulateurs, au sein des SAMU – Centre 15, analysent alors la situation et déclenchent la réponse adaptée à l'état de santé du patient : conseils médicaux, information sur le lieu de consultation d'un médecin ou d'un chirurgien-dentiste de garde, visite d'un médecin de garde.

Par ailleurs, sur les territoires où l'association SOS Médecins est inscrite sur le tableau de garde (Brest, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Vannes et Lorient), le médecin de permanence est également accessible via le 36-24 (0.15 euro/min) dans les conditions prévues par la convention de partenariat conclue entre SOS Médecins et l'établissement siège de SAMU – Centre 15.

Accès à la pharmacie de garde

Le dispositif de garde pharmaceutique dont l'organisation est réglée par les syndicats de la profession dans le département et son financement défini par la convention nationale pharmaceutique est également présenté dans le Cahier des charges régional de la PDSA au regard de la nécessaire articulation entre les différents dispositifs de garde.

Les coordonnées de la pharmacie de garde la plus proche du lieu d'appel est accessible par le numéro audiotel 32-37 (0,35 euro/minute) ou sur le site 3237.fr. Dans certains secteurs, l'ouverture des officines ne peut être obtenue que sur demande préalable auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie.

Les acteurs de la permanence des soins de proximité

La mise à jour du cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires résulte d'une large concertation conduite depuis fin 2017 avec une trentaine d'acteurs parmi lesquels :

- les associations départementales de permanence des soins en médecine générale ;
- les associations SOS médecins ;
- les conseils régionaux de l'ordre des médecins et des chirurgiens-dentistes ;
- les conseils départementaux de l'ordre des médecins et des chirurgiens-dentistes ;
- les établissements sièges de SAMU – Centre 15 ;
- les unions régionales des professionnels de santé médecins et pharmaciens ;
- l'Assurance maladie ;
- les représentants des usagers.

Cartographie régionale de la permanence des soins en médecine générale



Cartographie des lieux de consultations de garde médicale – Région Bretagne – Janvier 2019



Source : Cahier des charges régional de la PDSA
 Réalisation ARS Bretagne, Janvier 2019
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 30 60 km

S'il n'y a pas de point de consultations sur un territoire (une de 30 maisons médicales de garde ou un des 8 points SOS Médecins), la garde est assurée sur le territoire au cabinet du médecin de garde.

Données de la permanence des soins ambulatoires






Garde médicale :

Répartition des points de consultation de garde médicale par département au 8 janvier 2019 accessibles via la régulation des SAMU centre 15 et le 36-24 pour les associations SOS Médecins.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Région
Maisons médicales de garde	7	4	9	7	27
Maisons médicales de garde estivales	1	0	0	2	3
SOS Médecins	-	2	4	2	8
Iles	1	3	0	4	8
Au cabinet du médecin généraliste de garde	0	9	0	2	11
Total des points de consultation	8 9 en été	18	13	15 17 en été	54 57 en été

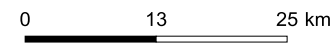
Localisation des maisons médicales de garde et points de consultation de SOS Médecins

Dans les **Côtes d'Armor**, les consultations sont assurées, sur le continent par le médecin de garde au sein de 7 maisons médicales de garde et sur l'île de Bréhat au cabinet du médecin généraliste.



















-  Maison médicale de garde de **Dinan** : les week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Guingamp** : en soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Lamballe** : en soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Lannion** : en soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Loudéac** : en soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Paimpol** : les week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Saint-Brieuc** : en soirée, week-ends et jours fériés
-  En été : point de consultation de garde médicale à **Erquy**
-  Au cabinet du médecin sur **l'île de Bréhat** : soirée, week-ends et jours fériés



Source : Cahier des charges régional de la PDSA
Réalisation ARS Bretagne, Janvier 2019
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique



Dans le Finistère, les consultations sont assurées uniquement les week-ends et jours fériés, exceptées sur les villes de Brest, Quimper et sur les îles où les médecins de garde assurent également les consultations les soirs de semaine.

-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Briec** : week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Carhaix-Rostrenen** : week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Concarneau** : week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Crozon** : week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Douarnenez** : week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Quimperlé** : week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Landerneau** : week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Châteaulin** : week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Lesneven** : week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Morlaix** : week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Pont l'Abbé** : week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin généraliste de garde du territoire de **Saint-Renan** : week-ends et jours fériés
-  Point de consultation de SOS Médecins **Quimper** : soirée, week-ends et jours fériés
-   Point de consultation de SOS Médecins **Brest** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin généraliste de l'île de **Batz** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin généraliste de l'île de **Ouessant** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin généraliste de l'île de **Sein** : soirée, week-ends et jours fériés

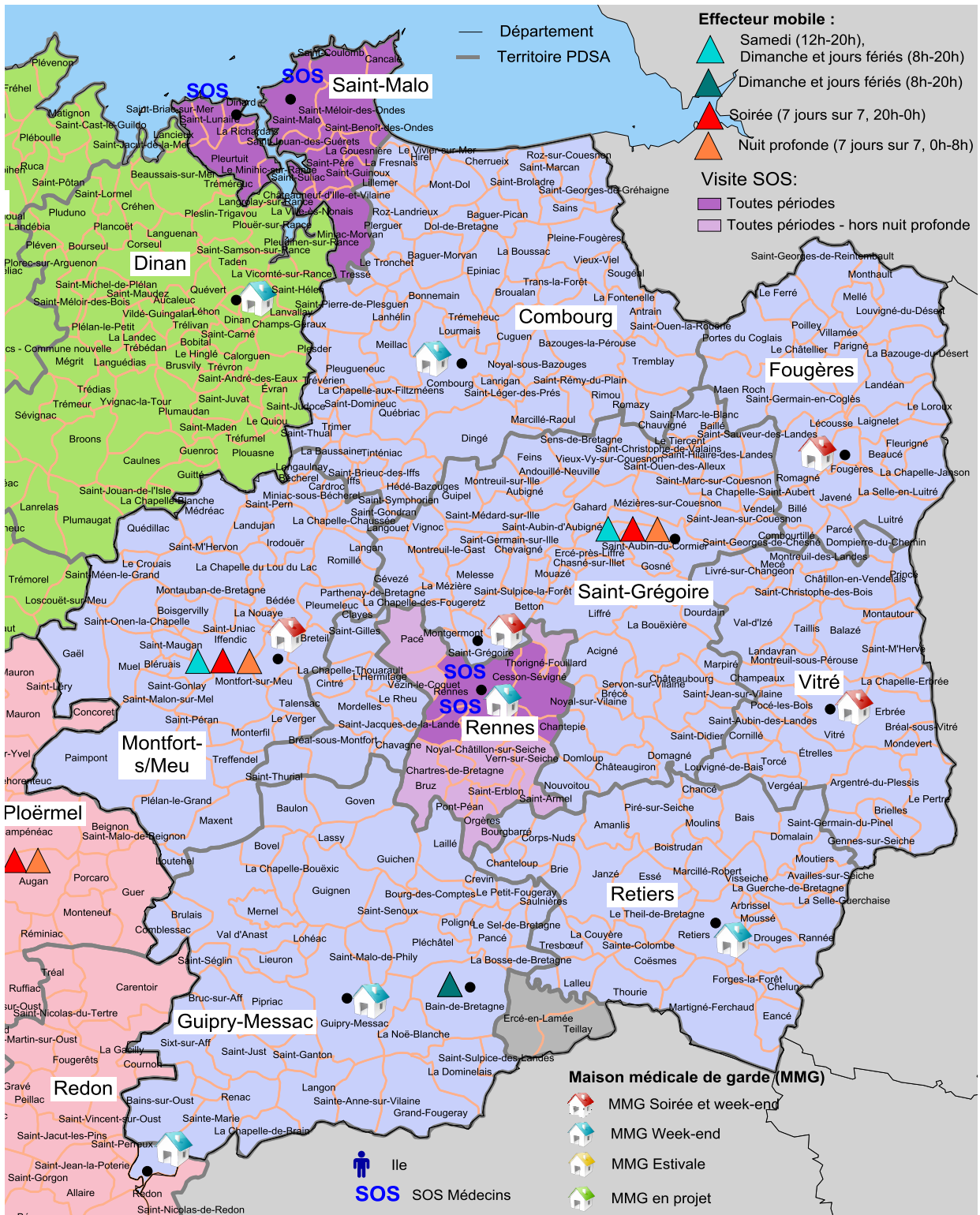


Source : Cahier des charges régional de la PDSA
Réalisation ARS Bretagne, Décembre 2018
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

0 10 20 km

En Ille et Vilaine, les consultations sont assurées par le médecin de garde au sein de 9 maisons médicales de garde, 4 points de consultation de SOS Médecins et au sein des cabinets des médecins généralistes sur les territoires ne disposant pas à ce jour de maison médicale de garde.



















-  Maison médicale de garde de **Combourg** : week-ends et jours fériés
-  Point de consultation de SOS Médecins **Dinard** : week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Fougères** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Guipry Messac** : week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Montfort Sur Meu** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Rennes** : week-ends et jours fériés
-  Point de consultation de SOS Médecins **Rennes Sud** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Point de consultation de SOS Médecins **Rennes Nord** : week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Saint-Grégoire** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Point de consultation de SOS Médecins **Saint-Malo** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Vitré** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Redon** : week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Retiers /Janzé** : week-ends et jours fériés



Source : Cahier des charges régional de la PDSA
Réalisation ARS Bretagne, Janvier 2019
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 10 20 km

Dans le Morbihan, les consultations sont assurées, sur le continent par le médecin de garde au sein des 9 maisons médicales de garde, 2 points de consultation de SOS Médecins et au sein des cabinets des médecins généralistes sur les 2 territoires ne disposant pas à ce jour de maison médicale de garde. Sur les îles de Belle-Ile, Groix, l'Île aux Moines et Houat, les consultations sont assurées au cabinet du médecin généraliste.

-  Maison médicale de garde d'**Auray** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Centre Hospitalier de **Belle Ile** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin généraliste sur l'**Île de Groix**
-  Maison médicale de garde d'**Hennebont** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de l'Île d'**Houat** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire d'**Elven** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin de garde du territoire de **Le Faouët** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Locminé** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Lorient** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Point de consultation de SOS Médecins Lorient : soirée, week-ends et jours fériés
-  Cabinet du médecin généraliste de l'**Île aux Moines** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Nivillac** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de de **Pontivy** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Ploërmel** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Point de consultation de SOS Médecins **Vannes** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Vannes** : soirée, week-ends et jours fériés
-  Maison médicale de garde de **Quiberon** sur les périodes estivales les week-ends et les ponts de mai
-  Maison médicale de garde de **Sarzeau** sur les périodes estivales les week-ends et les ponts de mai



Source : Cahier des charges régional de la PDSA
Réalisation ARS Bretagne, Janvier 2019
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

0 13 25 km

Données chiffrées :

Garde médicale

- **Financement :**

L'enveloppe dédiée par l'ARS Bretagne à la mise en œuvre de la permanence des soins en médecine générale en 2019, s'élève à **9,3 millions d'euros**. Elle comprend l'indemnisation des médecins généralistes de garde, le financement des associations départementales de permanence des soins en charge de la mise en œuvre du dispositif avec les conseils départementaux de l'ordre des médecins ainsi que des maisons médicales de garde. Ce montant n'inclut pas les rémunérations de l'activité des médecins, remboursées par l'assurance maladie.

Montant des actes remboursés par l'Assurance maladie en 2017 : 11 millions d'euros (+ 17,5 % depuis 2013)

- **Activité :**

Nombre d'actes en 2017 : 247 339 (+ 12 % depuis 2013)

- 61 % ont lieu le week-end et les jours fériés
- 39 % ont lieu entre 20h et 8h du matin

Taux de participation des médecins généralistes au dispositif de garde en 2017 : **53,1 %**

Selon les périodes de **83 médecins de garde** les samedis, dimanches et jours fériés à **31** (en nuit profonde de minuit à 8 heures) assurant sur la région les consultations, visites et la régulation médicale libérale au sein des SAMU.

1,2 million d'appels entrants au SAMU, en progression de 16 % depuis 2013.

A noter qu'un tiers des dossiers de régulation médicale sont traités par les régulateurs libéraux sur les horaires de la permanence des soins ambulatoires.

Garde dentaire (20 secteurs de garde dentaire sur la région)

- **Le financement :**

Montant des forfaits alloués par l'Assurance maladie pour la permanence des soins dentaires : 207 918 euros

- **Activité :**

Nombre de chirurgiens-dentistes de garde par département le dimanche : **5**

Nombre de consultation moyenne par garde et par département le dimanche : **6**

Garde pharmaceutique (72 secteurs de garde de pharmacie sur la région)

- **Le financement :**

Montant des forfaits alloués par l'Assurance maladie aux pharmaciens d'officines de garde en 2017 : 5,4 millions d'euros.